



Un livre pour casser l'image du «Poker Face»



Fabienne Proz Jeanneret a beaucoup collaboré avec les institutions valaisannes lors de sa carrière. Elle pose ici sur le site de l'institution Saint-Raphaël où elle a placé plusieurs jeunes. SACHA BITTEL



JUGE DES MINEURS

La Valaisanne Fabienne Proz Jeanneret dévoile des destins d'enfants et d'adolescents croisés durant sa carrière à Genève.

PAR CHRISTINE SAVIOZ

@LENOUVELLISTE.CH

PHOTO SACHA BITTEL

@LENOUVELLISTE.CH

«**Q**uand un jeune est en conflit avec la loi, c'est souvent un appel à l'aide.»

C'est forte de cette croyance que Fabienne Proz Jeanneret a mené sa carrière de juge pour enfants et adolescents pendant vingt-sept ans. La Valaisanne d'origine a travaillé toute sa vie professionnelle à Genève, d'abord comme juge de la protection de l'enfant puis comme juge pénale des mineurs.

En 2020, âgée de 60 ans, elle décide de prendre sa préretraite pour réaliser le rêve de son mari, avocat de profession: faire un tour du monde à la voile. Avant de partir, le couple s'est installé à Haute-Nendaz, commune d'origine de la maman de Fabienne Proz Jeanneret. C'est là que l'ancienne juge a couché sur papier plusieurs récits poignants d'enfants et d'adolescents passés en audience chez elle. «J'avais besoin de mettre sur papier ces histo-

res qui me trottaient dans la tête et de leur rendre mémoire.»

Elle a réuni les souvenirs les plus marquants de sa carrière dans un livre, «C'est ma juge», sorti récemment de presse. Des moments de vie forts, parfois durs, mais toujours avec une touche d'espoir, que l'écrivaine-juge a extraits de l'existence des milliers de mineurs qui ont traversé sa route. «Rien que dans mon activité de juge de la protection de l'enfant, j'ai traité 1750 dossiers d'enfants chaque année pendant seize ans.»

Des liens forts de confiance se sont d'ailleurs tissés entre elle et de nombreux mineurs dont elle s'est occupée. Plusieurs disaient d'elle: «C'est ma juge», titre d'ailleurs de son ouvrage.

Enorme poids sur ses épaules

L'écriture lui a également permis d'enfin laisser émerger les émotions ressenties pendant l'exercice de sa profession. «En audience, je ne pouvais rien exprimer, j'étais Poker Face et j'imagine que j'encaissais beaucoup.» En revivant intensément plusieurs destins de mineurs, elle s'est rendu compte de «l'énorme poids» qu'elle avait accumulé sur ses épaules. «Cela m'a permis de m'alléger et de lâcher prise.» Impossible de rester indifférent aux différentes histoires que Fabienne Proz Jeanneret conte. A l'image de ces parents demandant une audience à la juge pour rendre l'enfant qu'ils avaient adopté. «Pour

«Dans chaque personne,

il y a quelque chose de bon. J'ai essayé de le chercher à chaque fois.»

eux, il suffisait de rendre un produit qui ne leur convenait pas», raconte Fabienne Proz Jeanneret.

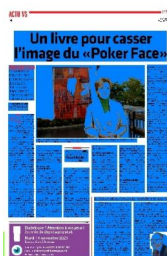
Chacun de ses récits donne une facette de son métier et explique ce que vit un juge pour mineurs dans son quotidien. «J'ai changé les noms et les âges pour qu'aucun protagoniste ne puisse être reconnu, mais tout ce que j'écris est vrai.»

Elle raconte par exemple la «fantastique résilience» d'une adolescente de 16 ans qui a retrouvé foi en la vie et a pu renouer des contacts avec sa maman lors de son séjour d'observation dans une institution genevoise. «Elle en est revenue en meilleure forme et m'a dit qu'elle avait eu raison de me faire confiance.»

Faire face aux menaces

Elle dévoile aussi les menaces auxquelles elle et sa famille ont dû faire face. Comme lorsqu'un mineur, diagnostiqué ensuite schizophrène, a failli la tuer en lui lançant avec force une terrine de fleurs posée sur son bureau. «J'ai pu l'éviter en dernière minute en me couchant sous la table, mais il s'est avéré que l'objet avait atteint 80 kilomètres à l'heure en atterrissant dans le mur.»

Si elle se sentait capable d'assumer les risques pour elle-même, elle ne pouvait les concevoir pour ses deux enfants. Il est arrivé qu'un garde du corps doive protéger la fille de la ma-



gistrate et de son mari, âgée de 9 ans, à la sortie de l'école car un couple – entendu par la juge dans une affaire – l'avait suivie et photographiée dans la rue. «Si ma famille m'avait dit que cela devenait insoutenable, j'aurais remis mon mandat. Mais mon mari et nos enfants ne voulaient pas que j'arrête. Ils m'ont toujours soutenue.»

Foi en l'être humain

Tout au long de sa carrière, Fabienne Proz Jeanneret a cependant toujours gardé foi en l'être humain, en sa capacité de changement. «Dans chaque personne, il y a quelque chose de bon. J'ai essayé de le chercher à chaque fois et de trouver les bons outils pour faire grandir cela.» La juge s'est appliquée à déterminer l'aide la meilleure pour le jeune. D'autant plus que le nouveau droit des mineurs adopté en 2007 préconise que le juge doit s'attacher en priorité à l'auteur plutôt qu'à son acte. «L'être humain est fait de nuance. Personne n'est uniquement bon ou mauvais.»

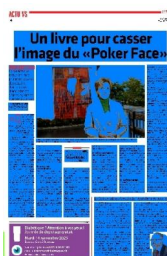
La «punition» pouvait aussi amener quelque chose de positif. Comme lorsque la juge as-

treignait le mineur à une peine de prestations personnelles par exemple, soit un travail gratuit au bénéfice de la collectivité. «Pour certains, c'était la première fois de leur vie qu'ils étaient valorisés pour l'un de leurs actes. Cela a servi parfois de déclic.»

Fabienne Proz Jeanneret a également placé plusieurs jeunes dans des institutions valaisannes, comme Saint-Raphaël, le foyer de Salvan, la Fontanelle à Mex ou encore les Rives du Rhône à Sion. «Cela permettait aux mineurs d'être loin de leur milieu habituel et de leurs fréquentations toxiques.» Certains adolescents se trouvaient même une vocation pour un métier après avoir passé au centre de préapprentissage de Saint-Raphaël.

La Valaisanne reconnaît cependant que chaque être humain porte une part d'imprévisibilité. Parfois, malgré toutes les mesures prises, le mineur continue à être en conflit avec la loi. «Il faut aussi l'accepter et rester humble.»

«C'est ma juge» de Fabienne Proz Jeanneret, aux Editions Slatkine. Une séance de dédicaces aura lieu à la librairie La Liseuse de Sion samedi 11 novembre à 16 heures.



La Suisse latine a besoin de foyers fermés pour filles

Pendant des années, les statistiques de la délinquance juvénile faisaient état de 90% de garçons et 10% de filles. «Les filles avaient également tendance à retourner leur mal-être et la violence qu'elles ressentaient contre elles-mêmes», explique Fabienne Proz Jeanneret. Aujourd'hui, la délinquance juvénile féminine a beaucoup augmenté, constituant les 30% des mineurs en conflit avec la loi. Par ailleurs, «les filles extériorisent aussi leurs violences à l'égard d'autrui, comme les garçons». Or, la Suisse latine ne dispose toujours pas de foyers fermés pour les filles.

Le nouveau droit des mineurs instauré en 2007 donnait dix ans aux autorités pour en construire. «Les dix ans sont largement dépassés et il n'y a toujours rien en Suisse latine.» Actuellement, ces filles, qualifiées d'irresponsables et dangereuses pour autrui, sont en liberté. «Ce sont des grenades dégoupillées qui peuvent exploser n'importe où et n'importe quand. Il est urgent que les autorités bougent, car elles pourraient être tenues pour responsables si un drame se passe», alerte Fabienne Proz Jeanneret. Contacté, Frédéric Favre(photo), chef du Dépar-

tement de la sécurité et des institutions, explique qu'aucun foyer fermé pour jeunes filles ne verra le jour en Valais. «Dans le concordat latin, il est de la responsabilité du canton de Fribourg de mettre à disposition une structure pour l'exécution des mesures pour jeunes filles.»

Le Valais a déjà la responsabilité pour l'exécution des mesures pour les garçons mineurs et jeunes adultes. Il s'agit du centre de Pramont pour lequel il existe une liste d'attente. Un agrandissement de la structure est d'ailleurs envisagé. «C'est ma plus grande priorité, car le besoin est avéré depuis plusieurs années en Suisse latine. Des délinquants restent

en liberté, ce qui est inacceptable», reconnaît Frédéric Favre. Le lancement du projet dépend cependant des moyens à disposition du Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (FIGI).



SABINE PAPILLOUD